



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Commission nationale des programmes de l'enseignement musical

# Programme d'études Lecture-déchiffrage

## Table des matières

<b>Les objectifs .....</b>	<b>p. 2</b>
<b>Lecture-déchiffrage piano .....</b>	<b>P. 4</b>
• Division inférieure .....	
• Division moyenne.....	
• Division supérieure.....	
<b>Lecture-déchiffrage cordes et mandoline .....</b>	<b>p. 11</b>
• Division inférieure .....	
• Division moyenne.....	
• Division supérieure.....	
<b>Lecture-déchiffrage guitare .....</b>	<b>P. 16</b>
• Division inférieure .....	
• Division moyenne.....	
• Division supérieure.....	
<b>Lecture-déchiffrage et transposition instruments à vent .....</b>	<b>p. 21</b>
• Division inférieure .....	
• Division moyenne.....	
• Division supérieure.....	
<b>Lecture-déchiffrage percussion.....</b>	<b>p. 29</b>
• Division inférieure .....	
• Division moyenne.....	
• Division supérieure.....	

## LES OBJECTIFS

L'objectif des cours de déchiffrage consiste dans le développement des facultés de lecture des instrumentistes.

Dès le premier instant où l'instrumentiste aborde un nouveau texte musical, que ce soit dans un cadre individuel ou lors d'une activité de musique d'ensemble (musique de chambre, orchestre...), il est confronté au déchiffrage.

Le déchiffrage apparaît comme une nécessité plus qu'évidente, il est une démarche unique qui ne dissocie pas la lecture de la réalisation.

La réalisation, autrement dit l'exécution instrumentale, est loin d'être évidente. Ainsi, pour venir en aide aux lecteurs, c.à.d. aux instrumentistes, des cours de déchiffrage feront partie du cursus d'études et accompagneront les études instrumentales avec des enseignants spécialisés en matière de déchiffrage.

Étant donné que l'apprentissage du déchiffrage résulte d'une succession de conditionnements, il suffit de présenter une partition en nombre suffisant de fois pour que s'installent automatiquement des réflexes. À partir de cette partition donnée, le lecteur est invité à réagir immédiatement par des réflexes de lecture et des réflexes instrumentaux. À force de multiplier ces activités, s'installe une habitude qui permet au lecteur de développer la rapidité de ses réflexes et d'améliorer ainsi ses capacités à déchiffrer.

L'activité du déchiffrage suppose que l'instrumentiste est amené, dès sa première lecture, à reconsidérer les différents paramètres que sont **les hauteurs, le rythme, la dynamique, le tempo, le phrasé et l'articulation** pour lesquelles il doit formuler des choix et les mettre en relation afin de restituer la pensée du compositeur.

Cette situation serait bien entendu idéale si l'élève arrivait à mettre en relation ces différents paramètres dès la toute première exécution instrumentale d'une pièce.

Or, cette situation est loin d'être évidente et appliquée, lors d'un déchiffrage, par la majorité des élèves.

La plupart d'entre eux dissocie trois activités : **la lecture, le geste et l'écoute** ne se présentant pas forcément dans cet ordre précis.

### - **La lecture**

Le procédé de lecture le plus fréquemment utilisé par les élèves est sans doute la lecture linéaire qui part de l'élément le plus petit (la note) pour aller vers des éléments de type global comme le motif, la phrase etc. En effet, pris au piège du déroulement des notes, l'instrumentiste s'interdit l'élan vital d'une lecture active : **l'anticipation**.

L'élève éprouve des difficultés à quitter des yeux les notes et silences qu'il vient de jouer pour les projeter vers la musique à venir. De plus, lors de la lecture linéaire, les éléments d'ordre rythmique ou stylistique se mettent difficilement en place.

## Annexe 47 (Branche 1.3.4. – lecture-déchiffrage)

### - **Le geste**

La liaison entre l'écrit et l'élocution s'effectuant quasiment de façon immédiate, la coordination du visuel avec le geste instrumental est beaucoup moins rapide.

Il est évident que le déchiffrage nécessite de la part de l'instrumentiste une bonne connaissance de son instrument pour que la connexion soit presque immédiate entre ce qui est écrit (la partition) et le geste instrumental. On parle alors de **réflexes**.

Pour le **choix des doigtés**, l'élève doit tenir compte de la phrase instrumentale, des possibilités techniques de son instrument et de la répartition des voix suivant les portées (dans le cas d'un instrument polyphonique)

### - **L'écoute**

Le rapport : texte / instrument / geste est figé comme suit : la note représente le doigté, le doigté représente un son. L'élève prend l'habitude de jouer en allant de la note au doigté pour aboutir au son. Il en résulte que l'oreille intervient tardivement dans l'apprentissage d'un nouveau texte musical. Dans le cas d'une lecture linéaire, l'élève (lors de l'apprentissage d'un nouveau texte musical) lit et joue les notes sans les relier entre elles.

Il en résulte que l'écoute est séparée du geste et de la lecture.

Admission au cours : Après l'obtention du diplôme du 1<sup>er</sup> cycle en formation instrumentale.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Commission nationale des programmes de l'enseignement musical

# Lecture-déchiffrage

## Piano

## **COMPÉTENCES SOUHAITÉES D'ORDRE GÉNÉRAL**

- Mise en pratique des formules rythmiques apprises en formation musicale inférieure.
- Capacités d'aborder seul une partition avec application des éléments musicaux : tonalité(s), modulations, tempi, rythmique, articulations et nuances.
- Faire preuve de réflexes : vitesse de lecture, le flux, compréhension rapide du rythme.
- Lecture par anticipation et faire preuve d'un automatisme visuel.
- Faire preuve de stabilité et de sensibilité rythmiques et du maintien des tempi.
- Contrôle de la justesse, de l'intonation et de la sonorité.
- Faculté d'analyse, de compréhension musicale et de réalisation pratique de textes musicaux en faisant le rapport entre des réflexes en technique instrumentale (gammes, arpèges, chromatisme, tierces, octaves etc.).
- Application du mécanisme de la transposition.
- Savoir interpréter avec expression musicale (style, phrasé, nuances etc.).
- Autonomie dans la réalisation et dans l'interprétation d'un texte musical.

## **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

1. Acquérir la faculté d'employer simultanément les procédés de lecture les plus importants pour la réalisation pratique d'un texte musical inconnu, à savoir :
  - l'anticipation visuelle combinée à
  - l'usage de l'oreille intérieure et
  - l'application des réflexes (gestes) techniques assimilés au cours d'instrument.
2. Compléter et reconduire les cours de formation musicale et instrumentale.
3. Obtenir une autonomie dans l'exécution et l'interprétation d'un texte musical donné.

## **DEGRÉ INFÉRIEUR**

### **COMPÉTENCES SOUHAITÉES SPÉCIFIQUES**

- Mise en pratique des formules rythmiques apprises en formation musicale (cf. programme d'études, division inférieure )
- Aborder seul une partition en observant les éléments musicaux primordiaux : tonalité(s), modulation(s), indications de tempo, rythmique, articulation, nuances.
- Faire preuve de réflexes : vitesse de lecture, le flux, compréhension rapide du rythme
- Lecture par anticipation et faire preuve d'automatisme visuel.
- Faculté d'analyse, de compréhension musicale et de réalisation pratique de textes musicaux en faisant le rapport avec les réflexes acquis en technique instrumentale (gammes, arpèges, chromatisme, tierces, octaves, etc.)
- Faire preuve de stabilité et de sensibilité rythmique et du maintien des tempi
- Savoir choisir son doigté lors d'un déplacement ou changement de position
- Capacité d'utiliser la pédale
- Être capable de lire les accords et de faire un travail polyphonique
- Savoir interpréter avec expression musicale (respiration, phrasé, articulations, nuances)
- Autonomie dans la réalisation et dans l'interprétation d'un texte musical
- Être capable de réaliser un accompagnement

## **PROGRAMME D'ÉTUDE**

- Tonalités jusqu'à 2 altérations, avec modulations et altérations accidentelles, ainsi que les cadences parfaites dans ces tonalités.
- Rythmes et mesures tels que prévus au programme de la formation musicale
- Phrasé, articulation et nuances
- Polyphonies à 2 voies
- Croisements des mains
- Mélodies à la main droite et à la main gauche
- Passages d'accords
- Maîtrise de la pédale
- 8va
- Exercices d'accompagnement

## **Examen pour l'obtention du certificat du degré inférieur**

### **Épreuve à huis clos :**

- 2 à 3 lectures à vue déterminer par l'établissement de caractères différents de toutes les époques.

Le temps de préparation approprié pour la lecture est fixé par le directeur ou son délégué le jour même de l'épreuve.

Concernant la préparation, l'élève est isolé dans une salle de préparation et ne bénéficie d'aucune aide extérieure.

La pratique à l'instrument du texte musical est autorisée pendant la phase de préparation.



## **DEGRÉ MOYEN**

### **COMPÉTENCES SOUHAITÉES SPÉCIFIQUES**

1. Mise en pratique des formules rythmiques apprises en formation musicale des divisions moyenne et/ou moyenne spécialisée
2. Autonomie dans la réalisation et dans l'interprétation d'un texte musical, c'est-à-dire capacité d'aborder seul une partition avec application des éléments musicaux: tonalités, modulations, tempi, rythmique, articulations et nuances.
3. Faire preuve de réflexes: vitesse de lecture, le flux, compréhension rapide du rythme.
4. Lecture par anticipation et faire preuve d'automatisme visuel.
5. Faculté d'analyse, de compréhension musicale et de réalisation pratique de textes musicaux en faisant le rapport avec les réflexes acquis en technique instrumentale (gammes, arpèges, chromatisme, tierces, octaves, etc...)
6. Faire preuve de stabilité et de sensibilité rythmique et du maintien des tempi.
7. Savoir choisir son doigté lors d'un déplacement ou de changement de position.
8. Capacité à utiliser la pédale.
9. Être capable de lire des accords  
(cf. programme d'études, division moyenne et moyenne spécialisée Unités 4-5) et de faire un travail polyphonique.
10. Savoir interpréter avec expression musicale (respiration, phrasé, nuances, etc...)
11. Être capable de réaliser un accompagnement.

### **PROGRAMME D'ÉTUDE**

- Travail sur les changements de mesures, les lectures sans mesure (pulsation), le respect et le maintien du tempo.
- Tonalités Majeures et mineures jusqu'à 4 altérations (en évitant, si possible, les bb et x) avec modulations et altérations accidentelles, ainsi que les cadences parfaites et rompues.
- Utilisation de toute l'étendue du clavier : 8va ma, 8va ba, 15 ma 15 ba. Aux phrases mélodiques en notes conjointes (degré inférieur) s'ajouteront des phrases mélodiques en notes disjointes (intervalles plus écartés). De même, le thème pourra passer de la main droite à la main gauche.
- Polyphonie à 3 voix.
- Travail des ornements: mordant supérieur et inférieur, trille, gruppetto sup. et inf.
- Lecture de chorals (p. ex. Bach).
- Approfondir le travail de la pédale.
- Travailler l'accompagnement : l'accent sera mis sur le «dialogue musical» entre les exécutants.
- Étude des reprises : Da Capo, double barres, coda.

## **Examen pour l'obtention du certificat du degré moyen**

### **Épreuve à huis clos :**

- 2 à 3 lectures à vue à déterminer par l'établissement de caractères différents de toutes les époques ;
- 1 accompagnement d'un instrumentiste à déterminer par l'établissement dont la partie de piano, de difficulté appropriée, sera remise à l'élève le dernier cours précédant la date de l'examen. Pendant ce dernier cours avant l'examen une seule lecture de l'accompagnement sera faite en présence de l'enseignant.

Le temps de préparation pour la lecture est fixé par le directeur ou son délégué le jour même de l'épreuve.

Concernant la préparation, l'élève est isolé dans une salle de préparation et ne bénéficie d'aucune aide extérieure.

La pratique à l'instrument du texte musical est autorisée pendant la phase de préparation.

## **DEGRÉ SUPÉRIEUR**

### **COMPÉTENCES SOUHAITÉES SPÉCIFIQUES**

1. Reconduction des compétences souhaitées spécifiques du niveau moyen.
2. Approfondissement des éléments de l'interprétation (respiration, phrasé, articulations, etc...).
3. Reconnaissance des différents styles musicaux (baroque, classique, romantique, etc.).

### **PROGRAMME D'ÉTUDE**

#### **Au programme d'étude du degré moyen s'ajoutent :**

- Travail sur les rythmes complexes et superposés (2 contre 3, 3 contre 4), les mesures composées et asymétriques (p. ex. 5/8, 7/8).
- Toutes les tonalités Majeures et mineures, avec altérations accidentelles et modulations éloignées, enharmonies.
- Travail sur l'atonalité, la bitonalité et la modalité.
- Utilisation de toute l'étendue du clavier, en insistant sur des changements de clés plus fréquents.
- Polyphonie à 4 voix.
- Réduction du quatuor vocal : 3 portées en clé de sol et une en clé de fa.
- Travail des ornements spécifiques de la musique baroque et classique: appoggiatures, mordants simples-doubles, inf. - sup., etc... .
- Travail sur 3 portées (p.ex. Debussy).
- Initiation aux lectures et écritures contemporaines.
- Accords : 7<sup>es</sup>, 9<sup>es</sup> ainsi que leurs renversements.

### **Examen pour l'obtention du certificat du degré supérieur**

#### **Épreuve à huis clos :**

- 2 à 3 lectures à vue à déterminer par l'établissement de caractères différents de toutes les époques ;
- 1 accompagnement d'un instrumentiste à déterminer par l'établissement dont la partie de piano, de difficulté appropriée, est remise à l'élève le dernier cours précédant la date de l'examen. Pendant ce dernier cours avant l'examen une seule lecture de l'accompagnement est faite en présence de l'enseignant.

Le temps de préparation pour la lecture est fixé par le directeur ou son délégué le jour même de l'épreuve. Concernant la préparation, l'élève est isolé dans une salle de préparation et ne bénéficie d'aucune aide extérieure.

La pratique à l'instrument du texte musical est autorisée pendant la phase de préparation.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Commission nationale des programmes de l'enseignement musical

# Lecture-déchiffrage

## Cordes et mandoline

## **COMPÉTENCES SOUHAITÉES D'ORDRE GÉNÉRAL**

- Mise en pratique des formules rythmiques apprises en formation musicale division inférieure.
- Capacités d'aborder seul une partition avec application des éléments musicaux : tonalité(s), modulations, tempi, rythmique, articulations et nuances.
- Faire preuve de réflexes : vitesse de lecture, le flux, compréhension rapide du rythme.
- Lecture par anticipation et faire preuve d'un automatisme visuel.
- Faire preuve de stabilité et de sensibilité rythmiques et du maintien des tempi.
- Contrôle de la justesse, de l'intonation et de la sonorité.
- Faculté d'analyse, de compréhension musicale et de réalisation pratique de textes musicaux en faisant le rapport entre des réflexes en technique instrumentale (gammes, arpèges, chromatisme, tierces, octaves etc...)
- Savoir interpréter avec expression musicale (style, phrasé, nuances etc.).
- Autonomie dans la réalisation et dans l'interprétation d'un texte musical.

## **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

- Acquérir la faculté d'employer simultanément les procédés de lecture les plus importants pour la réalisation pratique d'un texte musical inconnu, à savoir :
  - l'anticipation visuelle combinée à
  - l'usage de l'oreille intérieure et
  - l'application des réflexes (gestes) techniques assimilés au cours d'instrument.
- Compléter et reconduire les cours de formation musicale et instrumentale.
- Obtenir une autonomie dans l'exécution et l'interprétation d'un texte musical donné.

## **DEGRÉ INFÉRIEUR**

### **COMPÉTENCES SOUHAITÉES SPÉCIFIQUES**

- Mise en pratique des formules rythmiques apprises en formation musicale (cf. programme d'études, division inférieure)
- Faire preuve de réflexes (lecture par anticipation, automatisme visuel, prompte compréhension du rythme...) engendrant une exécution fluide.
- Aborder seul une partition en observant les éléments musicaux primordiaux :
  - mesures (simples et composées à 2, 3 et 4 temps)
  - indications de tempo (et ou de caractère) ;
  - tonalité(s) ;
  - compréhension de la structure de la phrase
  - équivalences, dynamique, articulations ;
  - témoigner de stabilité et sensibilité rythmique en sachant maintenir les tempi indiqués.
  - rechercher un minimum de justesse et de qualité sonore.
  - réalisation pratique cohérente d'un texte musical et l'emploi des automatismes assimilés en technique instrumentale (maîtrise de l'archet ou du plectre, gammes, arpèges, chromatisme, ...)

### **Examen pour l'obtention du certificat du degré inférieur**

#### **Épreuve à huis clos :**

- 2 lectures à vue à déterminer par l'établissement dont 1 lecture à caractère technique et 1 lecture à caractère expressif jusqu'à 2 altérations.

Le temps de préparation pour la lecture est fixé par le directeur ou son délégué le jour même de l'épreuve. Concernant la préparation, l'élève est isolé dans une salle de préparation et ne bénéficie d'aucune aide extérieure. La pratique à l'instrument du texte musical est prohibée pendant la phase de préparation. La lecture à vue est rédigée en tenant compte de l'écriture spécifique de chaque instrument (technique, doigté, liaisons, articulations)

Tessitures à prévoir pour l'épreuve :

- violon et mandoline: 1<sup>ère</sup> position (avec introduction de la 2<sup>e</sup> pour le do aigu);
- violon-alto: 1<sup>ère</sup> position;
- violoncelle: 1<sup>ère</sup> position (avec introduction du mi aigu);
- contrebasse : jusqu'à la 3<sup>e</sup> position (avec introduction de la 4<sup>e</sup> pour le mi aigu).

## **DEGRÉ MOYEN**

### **COMPÉTENCES SOUHAITÉES SPÉCIFIQUES**

- Mise en pratique des formules rythmiques apprises en formation musicale. (cf. programme d'étude, division moyenne et moyenne spécialisée)
- Reconduire les compétences souhaitées du niveau inférieur.
- Recherche de la précision et de la rapidité.
- Travailler sur la justesse et la qualité sonore.

### **PROGRAMME D'ÉTUDE**

- **Rythmique :**  
Mesures simples et composées à 2, 3 et 4 temps  
Mesures asymétriques simples  
Insérer les changements de mesures (équivalences)  
Travail des syncopes (simples et composées régulières, simples et composées irrégulières et mixtes)
- **Tonalités :**  
Majeures et mineures jusqu'à 4 altérations  
Introduction des doubles dièses et des doubles bémols
- **Ornements :**  
Petite appoggiature, appoggiature, gruppetto (sup. et inf.), mordant (simple-double, sup. et inf.), trille
- **Tessitures à prévoir :**  
Violon et mandoline : 3<sup>ième</sup> position avec introduction de la 4<sup>ième</sup> position (pour le mi 8<sup>va</sup>)  
Alto : 3<sup>ième</sup> position avec introduction de la 4<sup>ième</sup> position (pour le la 8<sup>va</sup>)  
Violoncelle : jusqu'à la 8<sup>va</sup>  
Contrebasse : jusqu'à sol 8<sup>va</sup>

### **Examen pour l'obtention du certificat du degré moyen**

#### **Épreuve à huis clos :**

- 2 lectures à vue à déterminer par l'établissement dont 1 lecture technique et 1 à caractère expressif.

Le temps de préparation pour la lecture est fixé par le directeur ou son délégué le jour même de l'épreuve. Concernant la préparation, l'élève est isolé dans une salle de préparation et ne bénéficie d'aucune aide extérieure. La pratique à l'instrument du texte musical est prohibée pendant la phase de préparation. La lecture est rédigée en tenant compte de l'écriture spécifique de chaque instrument (technique, doigté, liaisons, articulations).

## **DEGRÉ SUPÉRIEUR**

### **COMPÉTENCES SOUHAITÉES SPÉCIFIQUES**

- Mise en pratique des formules rythmiques apprises en formation musicale.
- Reconduire les compétences souhaitées du niveau moyen.
- Initiation à la musique contemporaine.

### **PROGRAMME D'ÉTUDE**

- **Rythmique :**

Ajouter les mesures asymétriques composées

Insister sur le travail des syncopes (simples et composées régulières, simple et composées irrégulières et mixtes)

- **Tonalités :**

Toutes les tonalités Majeures et mineures (avec altérations accidentelles)

Atonalités etc....

### **Examen pour l'obtention du certificat du degré supérieur**

#### **Épreuve à huis clos :**

##### **Pour les cordes :**

- 2 lectures à vue à déterminer par l'établissement dont 1 lecture technique et 1 à caractère expressif.
- 1 trait d'orchestre du répertoire symphonique à déterminer par l'établissement de difficulté moyenne choisi parmi quatre traits préparés six cours à l'avance

##### **Pour la mandoline :**

- 2 lectures vue à déterminer par l'établissement dont 1 lecture technique et 1 à caractère expressif.
- 1 lecture à vue atonale à déterminer par l'établissement ou 1 lecture à vue d'une œuvre avec accompagnement de guitare ou de piano

Le temps de préparation pour la lecture sera fixé par le directeur ou son délégué le jour même de l'épreuve. Concernant la préparation, l'élève est isolé dans une salle de préparation et ne bénéficiera d'aucune aide extérieure. La pratique à l'instrument du texte musical sera prohibée pendant la phase de préparation.





LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Commission nationale des programmes de l'enseignement musical

# Lecture-déchiffrage

## Guitare

## **COMPÉTENCES SOUHAITÉES D'ORDRE GÉNÉRAL**

- Mise en pratique des formules rythmiques apprises en formation musicale division inférieure.
- Capacités d'aborder seul une partition avec application des éléments musicaux : tonalité(s), modulations, tempi, rythmique, articulations et nuances.
- Faire preuve de réflexes : vitesse de lecture, le flux, compréhension rapide du rythme.
- Lecture par anticipation et faire preuve d'un automatisme visuel.
- Faire preuve de stabilité et de sensibilité rythmiques et du maintien des tempi.
- Contrôle de la justesse, de l'intonation et de la sonorité.
- Faculté d'analyse, de compréhension musicale et de réalisation pratique de textes musicaux en faisant le rapport entre des réflexes en technique instrumentale (gammes, arpèges, chromatisme, tierces, octaves etc....)
- Savoir interpréter avec expression musicale (style, phrasé, nuances etc.).
- Autonomie dans la réalisation et dans l'interprétation d'un texte musical.

## **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

- Acquérir la faculté d'employer simultanément les procédés de lecture les plus importants pour la réalisation pratique d'un texte musical inconnu, à savoir :
  - l'anticipation visuelle combinée à
  - l'usage de l'oreille intérieure et
  - l'application des réflexes (gestes) techniques assimilés au cours d'instrument.
- Compléter et reconduire les cours de formation musicale et instrumentale.
- Obtenir une autonomie dans l'exécution et l'interprétation d'un texte musical donné.

## **DEGRÉ INFÉRIEUR**

### **COMPÉTENCES SOUHAITÉES SPÉCIFIQUES**

- Mise en pratique des formules rythmiques apprises en formation musicale (cf. programme d'études, division inférieure).
- Aborder seul une partition en observant les éléments musicaux primordiaux : tonalité(s), modulation(s), indications de tempo, rythmique, articulation, nuances.
- Faire preuve de réflexes : vitesse de lecture, le flux, compréhension rapide du rythme.
- Lecture par anticipation et faire preuve d'automatisme visuel.
- Faculté d'analyse, de compréhension musicale et de réalisation pratique de textes musicaux en faisant le rapport avec les réflexes acquis en technique instrumentale (gammes, arpèges, chromatisme, tierces, octaves etc, ...).
- Faire preuve de stabilité et de sensibilité rythmique et du maintien des tempi.
- Savoir choisir son doigté lors d'un déplacement ou changement de position.
- Être capable de lire les accords.
- Savoir interpréter avec expression musicale (respiration, phrasé, articulations, nuances).
- Autonomie dans la réalisation et dans l'interprétation d'un texte musical.
- Être capable de réaliser un accompagnement.

### **PROGRAMME D'ÉTUDE**

- Tonalités : do majeur, sol majeur, ré majeur et la mineur, mi mineur et ré mineur avec modulations et altérations accidentelles
- Rythmes et mesures tels que prévus au programme de la formation musicale
- Phrasé, articulation et nuances
- Polyphonies à 2 voix
- Accords en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> positions (sans barrés) à 3 voix, accords à 4 voix avec au moins 1 corde à vide

### **Examen pour l'obtention du certificat du degré inférieur**

#### **Épreuve à huis clos :**

- 2 lectures à vue à déterminer par l'établissement dont 1 lecture technique et 1 à caractère expressif.

Le temps de préparation pour la lecture est fixé par le directeur ou son délégué le jour même de l'épreuve.

Concernant la préparation, l'élève est isolé dans une salle de préparation et ne bénéficie d'aucune aide extérieure. La pratique à l'instrument du texte musical est prohibée pendant la phase de préparation.

Tessitures à prévoir : 2<sup>e</sup> position (avec introduction du si aigu).

## **DEGRÉ MOYEN**

### **COMPÉTENCES SOUHAITÉES SPÉCIFIQUES**

- Mise en pratique des formules rythmiques apprises en formation musicale (cf. programme d'étude, division moyenne et moyenne spécialisée)
- Reconduire les compétences souhaitées du niveau inférieur.
- Accords à 4 voix.
- Recherche de la précision et de la rapidité.
- Travailler sur la justesse et la qualité sonore.

### **PROGRAMME D'ÉTUDE**

- **Rythmique :**  
Mesures simples et composées à 2, 3 et 4 temps  
Mesures asymétriques simples  
Insérer les changements de mesures (équivalences)  
Travail des syncopes (simples et composées régulières, simples et composées irrégulières et mixtes)
- **Tonalités :**  
Majeures et mineures jusqu'à 4 altérations  
Introduction des doubles dièses et des doubles bémols  
Éviter les tonalités Majeures à 1, 2, 3, 4 bémols et mineures à 2, 3, 4 bémols, sauf pour des morceaux à 2 voix, p.ex. des mélodies avec basse (style renaissance)
- **Les Ornaments :**  
Petite appoggiature, appoggiature, gruppetto (sup. et inf.), mordant (simple-double, sup. et inf.), trille
- **Tessiture à prévoir :**  
Jusqu'à mi 8<sup>va</sup>

### **Examen pour l'obtention du certificat du degré moyen**

#### **Épreuve à huis clos :**

- 2 lectures à vue à déterminer par l'établissement dont 1 lecture technique et 1 à caractère expressif.

Le temps de préparation pour la lecture est fixé par le directeur ou son délégué le jour même de l'épreuve. Concernant la préparation, l'élève est isolé dans une salle de préparation et ne bénéficie d'aucune aide extérieure. La pratique à l'instrument du texte musical est prohibée pendant la phase de préparation.

## **DEGRÉ SUPÉRIEUR**

### **COMPÉTENCES SOUHAITÉES SPÉCIFIQUES**

- Mise en pratique des formules rythmiques apprises en formation musicale.
- Reconduire les compétences souhaitées du niveau moyen.
- Initiation à l'écriture de la musique contemporaine.

### **PROGRAMME D'ÉTUDE**

- **Rythmique :**  
Ajouter les mesures asymétriques composées  
Insister sur le travail des syncopes (simples et composées régulières, simple et composées irrégulières et mixtes)
- **Tonalités :**  
Toutes les tonalités Majeures et mineures (avec altérations accidentelles) ;  
Atonalités etc.

### **Examen pour l'obtention du certificat du degré supérieur**

#### **Épreuve à huis clos :**

- 2 lectures à vue à déterminer par l'établissement dont 1 lecture technique et 1 à caractère expressif ;
- 1 lecture à vue à déterminer par l'établissement avec la 6<sup>ème</sup> corde en ré ou un accompagnement d'une œuvre avec la mandoline ou le piano.

Le temps de préparation pour la lecture est fixé par le directeur ou son délégué le jour même de l'épreuve. Concernant la préparation, l'élève est isolé dans une salle de préparation et ne bénéficie d'aucune aide extérieure. La pratique à l'instrument du texte musical est prohibée pendant la phase de préparation.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Commission nationale des programmes de l'enseignement musical

# Lecture-déchiffrage et transposition instruments à vent

## **COMPÉTENCES SOUHAITÉES D'ORDRE GÉNÉRAL**

- Mise en pratique des formules rythmiques apprises en formation musicale division inférieure.
- Capacités d'aborder seul une partition avec application des éléments musicaux : tonalité(s), modulations, tempi, rythmique, articulations et nuances.
- Faire preuve de réflexes : vitesse de lecture, le flux, compréhension rapide du rythme.
- Lecture par anticipation et faire preuve d'un automatisme visuel.
- Faire preuve de stabilité et de sensibilité rythmiques et du maintien des tempi.
- Contrôle de la justesse, de l'intonation et de la sonorité.
- Faculté d'analyse, de compréhension musicale et de réalisation pratique de textes musicaux en faisant le rapport entre des réflexes en technique instrumentale (gammes, arpèges, chromatisme, tierces, octaves etc.).
- Application du mécanisme de la transposition.
- Savoir interpréter avec expression musicale (style, phrasé, nuances etc.).
- Autonomie dans la réalisation et dans l'interprétation d'un texte musical.

## **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

1. Développer des facultés de lecture à vue et de transposition afin de minimiser le temps nécessaire à la réalisation première d'un texte musical.
2. Acquérir la faculté d'employer simultanément les procédés de lecture les plus importants pour la réalisation pratique d'un texte musical inconnu, à savoir :
  - l'anticipation visuelle combinée à
  - l'usage de l'oreille intérieure et
  - l'application des réflexes (gestes) techniques assimilés au cours d'instrument.
3. Compléter et reconduire les cours de formation musicale et instrumentale.
4. Obtenir une autonomie dans l'exécution et l'interprétation d'un texte musical donné.

## **DEGRÉ INFÉRIEUR**

### **COMPETENCES SOUHAITEES SPECIFIQUES**

- Mise en pratique des formules rythmiques apprises en formation musicale.  
(cf. programme d'études, division inférieure)
- Faire preuve de réflexes (lecture par anticipation, automatisme visuel, prompt compréhension du rythme...) engendrant une exécution fluide.
- Aborder seul une partition en observant les éléments musicaux primordiaux : tonalité(s), modulation(s), indications de tempo, équivalences, articulations et dynamique.
- Témoigner de stabilité et sensibilité rythmique en sachant maintenir les tempi indiqués.
- Rechercher un minimum de justesse et de qualité sonore.
- Réalisation pratique cohérente d'un texte musical par le biais de l'analyse (style, phrasé, respirations, e.a.) et l'emploi des automatismes assimilés en technique instrumentale (gammes, arpèges, chromatisme e.a.)
- Initiation à l'application du mécanisme de la transposition.



## **Examen pour l'obtention du certificat du degré inférieur**

### **Épreuve à huis clos :**

- 1 lecture à vue à déterminer par l'établissement ;

Le temps de préparation pour la lecture est fixé par le directeur ou son délégué le jour même de l'épreuve. Concernant la préparation, l'élève est isolé dans une salle de préparation et ne bénéficie d'aucune aide extérieure. La pratique à l'instrument du texte musical est prohibée pendant la phase de préparation. La lecture est rédigée en tenant compte de l'écriture spécifique des bois ou des cuivres (tessiture, technique doigté, liaisons, articulations).

- 1 transposition à déterminer par l'établissement selon les transpositions prévues dans le programme d'étude.

Le temps de préparation pour la transposition est fixé par le directeur ou son délégué le jour même de l'épreuve.

Concernant la préparation, l'élève est isolé dans une salle de préparation et ne bénéficie d'aucune aide extérieure. L'emploi de l'instrument est permis durant la préparation.

### **Transpositions à utiliser pour les différents instruments :**

Petits cuivres: + 2<sup>de</sup> Majeure

Cor en fa: - 2<sup>de</sup> Majeure

Trombone: - 2<sup>de</sup> Majeure (à partir de la clé de sol)

Euphonium: + 2<sup>de</sup> Majeure (à partir de la clé de sol et de fa)

Tuba basse en mi b<sup>2</sup>: - 3<sup>ce</sup> Mineure (à partir de la clé de fa)

Tuba basse en sib: + 2<sup>de</sup> Majeure (à partir de la clé de fa)

Tuba basse en ut: - 2<sup>de</sup> Majeure (à partir de la clé de sol et de fa)

Hautbois, Flûte: - 2<sup>de</sup> Majeure

Clarinette: + 2<sup>de</sup> Majeure

Saxophone: + 2<sup>de</sup> Majeure (pour le saxophone ténor à partir de la clé de fa)

Basson: - 2<sup>de</sup> Majeure (à partir de la clé de sol)

## DEGRÉ MOYEN

### COMPETENCES SOUHAITEES SPECIFIQUES

- Mise en pratique des formules rythmiques apprises en formation musicale 4&5 (cf. programme d'études, division moyenne et moyenne spécialisée Unités 4-5)
- Reconduire les compétences souhaitées du niveau inférieur, c.f. texte

ajouter les signes musicaux     $\parallel$  ;     $\parallel$  ;     $\otimes$  ;     $\oplus$  ;     $\propto$  ;     $\equiv$  ;     $\ominus$

ainsi que les ornements courants     $\curvearrowright$  ;     $\curvearrowleft$  ;     $\infty$  ;     $\infty$  ;     $tr$

- Insister sur la justesse
- Approfondir l'application du mécanisme de la transposition
- Initiation à la transposition par changement de tons

### Examen pour l'obtention du certificat du degré moyen

#### Épreuve à huis clos :

- 1 lecture à vue à déterminer par l'établissement ;

Le temps de préparation pour la lecture est fixé par le directeur ou son délégué le jour même de l'épreuve. Concernant la préparation, l'élève est isolé dans une salle de préparation et ne bénéficie d'aucune aide extérieure. La pratique à l'instrument du texte musical est prohibée pendant la phase de préparation.

La lecture est rédigée en tenant compte de l'écriture spécifique des bois ou des cuivres (tessiture, technique doigté, liaisons, articulations).

- 1 lecture à vue « a prima vista » à déterminer par l'établissement ;

L'élève doit jouer la lecture devant le jury sans temps de préparation antérieur.

Le degré de difficulté de la lecture se rallie à celui de la lecture à vue du degré inférieur.

- 1 transposition à déterminer par l'établissement selon les transpositions prévues dans le programme d'étude.

Le temps de préparation pour la transposition est fixé par le directeur ou son délégué le jour même de l'épreuve. Concernant la préparation, l'élève est isolé dans une salle de préparation et ne bénéficie d'aucune aide extérieure. L'emploi de l'instrument est permis durant la préparation.

#### Transpositions à utiliser pour les différents instruments :

Aux transpositions prévues dans le programme d'étude du degré inférieur s'ajoutent pour les instruments suivants les transpositions supplémentaires suivantes:

Petits cuivres : - 2<sup>de</sup> Majeure ; + 3<sup>ce</sup> mineure ; + 3<sup>ce</sup> Majeure

Cor en fa : + 2<sup>de</sup> Majeure ; - 3<sup>ce</sup> mineure ; - 4<sup>te</sup> juste

(En ce qui concerne ces 2 instruments, le jury choisit un texte à transposer par intervalles et sélectionne 3 transpositions au minimum.)

## DEGRÉ SUPÉRIEUR

### COMPÉTENCES SOUHAITÉES SPÉCIFIQUES

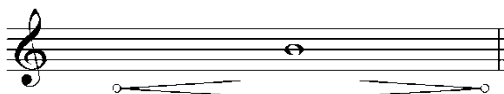
- Mise en pratique des formules rythmiques apprises en formation musicale
- Reconduire les compétences souhaitées du niveau moyen

c.à.d les signes musicaux :  $\text{||:}$  ;  $\text{:||}$  ;  $\text{✂}$  ;  $\text{⊕}$  ;  $\text{✂}$  ;  $\text{|||}$  ;  $\text{⊕}$

ainsi que les ornements courants  $\text{w}$  ;  $\text{w}$  ;  $\text{∞}$  ;  $\text{∞}$  ;  $\text{tr}$

- Initiation à l'écriture de la musique contemporaine : savoir exécuter les graphismes courants d'ordre

a) Dynamique, exemple :



b) Rythmique, exemple :



c) Mélodique (ex. quart de tons :  $\text{x}$  ;  $\text{↓}$ )

- Insister sur les lectures sans mesure (pulsations), ainsi que sur les mesures inusitées et contrastées (ex. 2/1 ; 3/1 ; 5/16 ; 10/8 : etc....)
- Comprendre les termes musicaux italiens courants (avec traduction) liés à la métrique, à l'expression et à la dynamique.
- Approfondir l'application du mécanisme de la transposition.

## **Examen pour l'obtention du certificat du degré supérieur**

### **Épreuve à huis clos :**

- 1 lecture à vue à déterminer par l'établissement ;

Le temps de préparation pour la lecture est fixé par le directeur ou son délégué le jour même de l'épreuve. Concernant la préparation, l'élève est isolé dans une salle de préparation et ne bénéficie d'aucune aide extérieure. La pratique à l'instrument du texte musical est prohibée pendant la phase de préparation. La lecture est rédigée en tenant compte de l'écriture spécifique des bois ou des cuivres (tessiture, technique doigté, liaisons, articulations).

- 1 lecture à vue « a prima vista » à déterminer par l'établissement ;

L'élève devra jouer la lecture devant le jury sans temps de préparation antérieur.

Le degré de difficulté de la lecture se rallie à celui de la lecture à vue du degré moyen.

- 1 transposition à déterminer par l'établissement selon les transpositions prévues dans le programme d'étude.

Le temps de préparation pour la transposition est fixé par le directeur ou son délégué le jour même de l'épreuve. Concernant la préparation, l'élève est isolé dans une salle de préparation et ne bénéficie d'aucune aide extérieure. L'emploi de l'instrument est permis durant la préparation.

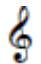
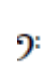
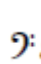
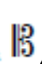

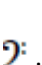
### **Transpositions à utiliser pour les différents instruments :**

Aux transpositions prévues dans les programmes d'étude du degré inférieur et du degré moyen s'ajoutent pour les différents instruments les transpositions supplémentaires:

Petits cuivres : - 3<sup>ce</sup> mineure, + 4<sup>te</sup> juste, - 2<sup>de</sup> mineure, + 2<sup>de</sup> mineure ;

Cor en fa : toutes les transpositions utilisées à l'orchestre symphonique ;

Trombone : - 2<sup>de</sup> Majeure  , - 2<sup>de</sup> Majeure  , + 3<sup>ce</sup> mineure  , + 4<sup>te</sup> juste  ;

Euphonium : + 2<sup>de</sup> Majeure ,   , + 2<sup>de</sup> Majeure texte en  &  4 mélangées , + 5<sup>te</sup> juste  , - 5<sup>te</sup> juste  ;

Tuba-basse : toutes les transpositions utilisées dans les différentes formations d'orchestre ;

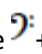
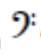
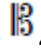
Hautbois : - 2<sup>de</sup> Majeure, - 3<sup>ce</sup> mineure, + 3<sup>ce</sup> Majeure, - 5<sup>te</sup> juste

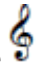
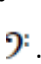
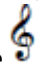
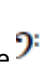
Flûte : - 2<sup>de</sup> Majeure, + 3<sup>ce</sup> mineure, - 4<sup>te</sup> juste, + 2<sup>de</sup> mineure

Clarinette : + 2<sup>de</sup> Majeure, + 4<sup>te</sup> juste, - 4<sup>te</sup> juste , - 2<sup>de</sup> mineure

Saxophone soprano : + 2<sup>de</sup> Majeure, + 4<sup>te</sup> juste, - 5<sup>te</sup> juste

Saxophone alto : + 2<sup>de</sup> Majeure, + 5<sup>te</sup> juste , - 3<sup>ce</sup> mineure

Saxophone ténor : + 2<sup>de</sup> Majeure  + 4<sup>te</sup> juste , + 2<sup>de</sup> Majeure, texte en  &  4 mélangées

Basson : - 2<sup>de</sup> Majeure  ; - 2<sup>de</sup> Majeure  ; + 3<sup>ce</sup> mineure  ; + 3<sup>ce</sup> mineure 

## Annexe 47 (Branche 1.3.4. – lecture-déchiffrage)

### Spécificités à observer :

Pour les petits cuivres :

1. Une transposition par intervalle d'un texte donné  
Le jury choisira 1 intervalle parmi les 5 premiers (demi-tons exclus)
2. Une transposition par changements de tons d'un texte donné  
(minimum 3 changements)

Pour le cor en fa :

1. Une transposition par intervalle d'un texte donné  
Le jury choisira 1 intervalle parmi les transpositions du niveau moyen
2. Une transposition par changements de tons d'un texte donné  
(minimum 3 changements)

Pour le trombone, l'euphonium et le tuba-basse :

1. Une transposition par intervalle d'un texte donné  
Le jury choisira au moins 3 transpositions



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Commission nationale des programmes de l'enseignement musical

# Lecture-déchiffrage

## Percussion

## **COMPÉTENCES SOUHAITÉES D'ORDRE GÉNÉRAL**

- Capacités d'aborder seul une partition avec application des éléments musicaux : tonalité(s), modulations, tempi, rythmique, articulations et nuances.
- Faire preuve de réflexes : vitesse de lecture, le flux, compréhension rapide du rythme.
- Lecture par anticipation et faire preuve d'un automatisme visuel.
- Faire preuve de stabilité et de sensibilité rythmiques et du maintien des tempi.
- Savoir interpréter avec expression musicale (style, phrasé, nuances etc.).
- Autonomie dans la réalisation et dans l'interprétation d'un texte musical.

## **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

5. Acquérir la faculté d'employer simultanément les procédés de lecture les plus importants pour la réalisation pratique d'un texte musical inconnu
6. Compléter et reconduire les cours de formation musicale et instrumentale.
7. Obtenir une autonomie dans l'exécution et l'interprétation d'un texte musical donné.

## DEGRÉ INFÉRIEUR

### PROGRAMME D'ETUDE

- Difficultés techniques du niveau de la 1<sup>re</sup> mention en percussion
- Rythmes et mesures tels que prévus dans le pool d'études du 1<sup>er</sup> cycle en percussion
- Tonalités majeures et mineures jusqu'à 2 altérations à la clef
- Les nuances
- Différents tempi (Indication de métronome ou par termes italiens)
- Les signes de reprise



Dal segno, Da Capo, Coda

- Compter des mesures de silence dans un contexte musical

### Examen pour l'obtention du certificat du degré inférieur

#### Épreuve à huis clos :

- 1 lecture à vue à déterminer par l'établissement pour caisse claire de difficulté appropriée
- 1 lecture à vue à déterminer par l'établissement pour setup<sup>1</sup> de difficulté appropriée
- 1 lecture à vue à déterminer par l'établissement pour 2 timbales<sup>1</sup> de difficulté appropriée
- 1 lecture à vue pour clavier à 2 baguettes<sup>2</sup> de difficulté appropriée

<sup>1</sup> avec ou sans support musical

<sup>2</sup> cette lecture peut être remplacée par une lecture à préparer d'avance (le temps de préparation est fixé par le directeur de l'établissement ou son délégué) et une lecture à prima vista, sans aucune préparation

#### Détails d'exécution :

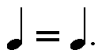
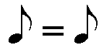
- Le temps de préparation sera fixé par le directeur ou son délégué le jour même de l'épreuve
- Concernant la préparation, le candidat sera isolé dans une salle de préparation et ne bénéficiera d'aucune aide extérieure
- La pratique des textes musicaux aux instruments sera autorisée pendant la phase de préparation



## **DEGRÉ MOYEN**

### **PROGRAMME D'ÉTUDE**

S'ajoutent au programme d'études du degré inférieur :

- Difficultés techniques du niveau de fin de cycle 3 en percussion
- Rythmes et mesures tels que prévus dans le pool d'études de la 1<sup>re</sup> mention en percussion
- Toutes les tonalités majeures et mineures
- Equivalences :  
pulsation = pulsation p. ex. :   
valeur rythmique = valeur rythmique p. ex. : 
- Changements de mesure
- Mesures à 5 et 7 temps

### **Examen pour l'obtention du certificat du degré moyen**

#### **Épreuve à huis clos :**

- 1 lecture à vue à déterminer par l'établissement pour caisse claire de difficulté appropriée
- 1 lecture à vue à déterminer par l'établissement pour setup<sup>1</sup> de difficulté appropriée
- 1 lecture à vue à déterminer par l'établissement pour 2 timbales<sup>1</sup> de difficulté appropriée
- 1 lecture à vue pour clavier à 2 baguettes<sup>2</sup> de difficulté appropriée

<sup>1</sup> avec ou sans support musical

<sup>2</sup> cette lecture peut être remplacée par une lecture à préparer d'avance (le temps de préparation sera fixé par le président du jury) et une lecture à *prima vista*, sans aucune préparation

#### **Détails d'exécution :**

- Le temps de préparation sera fixé par le directeur ou son délégué le jour même de l'épreuve
- Concernant la préparation, le candidat sera isolé dans une salle de préparation et ne bénéficiera d'aucune aide extérieure
- La pratique des textes musicaux aux instruments sera autorisée pendant la phase de préparation

## **DEGRÉ SUPÉRIEUR**

### **PROGRAMME D'ÉTUDE**

- Rythmes et mesures tels que prévus dans le pool d'études du 3<sup>e</sup> cycle en percussion.
- Équivalences :  
Toutes sortes d'équivalences rythmiques, changements de mesures et différents types de mesures
- Accompagnement de solistes (p.ex. : élèves percussionnistes du 2<sup>e</sup> cycle)
- Timbales : connaissance **générale** des symphonies classiques et romantiques du répertoire d'orchestre (Beethoven, Dvorak, Tchaïkowsky).
- Claviers : travail de littérature à 4 baguettes
- Caisse claire : travail de partitions du répertoire Brass Band/Orchestre d'harmonie/symphonique et d'exercices spécialement écrits pour le cours
- Setup : capacité de placer seul un ensemble de 4 instruments. Travail des répertoires orientés vers la musique moderne et contemporaine.

### **Examen pour l'obtention du certificat du degré supérieur**

#### **Épreuve à huis clos :**

- 1 lecture à vue à déterminer par l'établissement pour caisse claire de difficulté appropriée
- 1 lecture à vue à déterminer par l'établissement pour setup<sup>1</sup> de difficulté appropriée
- 1 lecture à vue à déterminer par l'établissement pour timbales<sup>1</sup> avec changements d'accords de difficulté appropriée
- 1 lecture à vue pour clavier à 2 ou 4 baguettes<sup>2</sup> de difficulté appropriée

<sup>1</sup> avec ou sans support musical

<sup>2</sup> cette lecture peut être remplacée par une lecture à préparer d'avance (le temps de préparation est fixé par le directeur de l'établissement ou son délégué) et une lecture à prima vista, sans aucune préparation

#### **Détails d'exécution :**

- Le temps de préparation sera fixé par le directeur ou son délégué le jour même de l'épreuve
- Concernant la préparation, le candidat sera isolé dans une salle de préparation et ne bénéficiera d'aucune aide extérieure
- La pratique des textes musicaux aux instruments sera autorisée pendant la phase de préparation